

DELIBERATION N°2024/42REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARNEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLENombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12**SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Julien AMALRIC, conseiller municipal, à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusé : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absente : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 16/10/2024

Date d'affichage : 16/10/2024

OBJET : Contribution financière municipale annuelle pour l'opération « Maternelle et cinéma » et « Ecole et Cinéma » - Convention avec l'Association Média-Tarn.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le dispositif « Ecole et Cinéma », son organisation et son fonctionnement.

« Ecole et Cinéma » est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée. Elle s'exerce aujourd'hui auprès de 98 départements français dont le Tarn est l'un des terrains les plus concernés avec ses 13 000 écoliers de cycles 2 et 3 inscrits et son partenariat avec toutes les salles de cinéma du département.

Ce dispositif est destiné aux classes de l'école primaire, du CP au CM2.

Les classes de Grande Section de maternelle peuvent rejoindre le dispositif en cas, par exemple, d'effectifs multiniveaux GS-CP- Elles sont toutefois vivement encouragées à compter de 2023-2024, à s'adosser de préférence au nouveau dispositif « Maternelle au Cinéma », dont le cadre est spécifiquement adapté aux élèves de la PS à la GS : nombre de séance en salle, forme, durée et thématique des films proposés au programme.

« Ecole et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » se déroulent, dans le Tarn, sous la responsabilité conjointe de la DSDEN du Tarn (Direction des services départementaux de l'Education Nationale), de la DRAC Occitanie (Direction régionale de l'action culturelle) et du Conseil Départemental du Tarn qui, par convention, ont chargé la structure culturelle Média-Tarn de sa coordination départementale. Cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

« Ecole et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » visent à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7ème art et d'encourager une pratique active de la salle de cinéma. Cette

DELIBERATION N°2024/42

introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels, éducation aux images déterminantes pour sa culture et la construction de sa place de citoyen en devenir.

Monsieur le Maire précise que l'Ecole de Fréjeville est engagée dans le dispositif de l'opération « Ecole et Cinéma » depuis l'année scolaire 2016/2017 et que les élèves de l'Ecole assistent à 3 séances de cinéma par année scolaire.

Tarif des entrées / Billetterie CNC

Le prix d'entrée au cinéma de 2.50 € par élève et par séance se répartit comme suit :

- 1.50 € réglés par les enseignants directement à l'exploitant du cinéma avant le début de la séance.

- Le complément, « quote-part » billetterie », de 1 € par séance, est facturé directement par l'exploitant à la Mairie sur la base du bordereau de déclaration de séance établi conjointement par l'enseignant et l'exploitant lors de chaque projection.

Avant toute inscription à Ecole et Cinéma, il appartient à chaque Directeur d'avoir sollicité préalablement sa mairie ou, selon accord, une structure proche de l'école, afin de s'assurer de l'existence de ce financement.

Contribution Financière Municipale Annuelle (CFMA)

Une contribution financière municipale annuelle, fixée à 1.50 € par élève inscrit et par an, est attribuée par la Mairie à la structure coordinatrice Média-Tarn dans le cadre d'une Convention bi-partite exclusive et ce au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif « Ecole et cinéma » pris en charge par Média-Tarn.

Nota : à compter de 2020/2021, le calcul de la contribution due sera effectué sur la base des effectifs inscrits et non plus des effectifs présents lors de la séance. Une facture sera adressée aux collectivités en début d'année civile.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette contribution financière afin de perpétuer cette action, sachant que l'Ecole de Fréjeville est engagée dans le dispositif depuis l'année scolaire 2016/2017 et qu'elle s'est engagée à nouveau dans le dispositif pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée):

- DECIDE que la Commune participe aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par l'Association Média-Tarn, à hauteur de 1.50 € par élève et par an pour l'Ecole de Fréjeville, pour l'année scolaire 2024/2025.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an entre la commune et l'association Média-Tarn annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

